



Paris, le 28 janvier 2014.

Compte-rendu de la réunion du CHSCT-C du 28 janvier 2014

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sarah Sananes (DT-BS), Jean-Jacques Heitz (DT-S) et Richard Henrard (DT-CB).

Excusées : Martine Simon (DT-NE).

VNF est représenté par : M. D. Mortelecq (Président du CHSCT-C), Mme F. Rouy (médecin de prévention), Mme B. Unal (Représentante des Assistantes Sociales), Mme C. Przymenski (Conseillère Technique) M. Th. Druenes (En charge des relations sociales), M. A. Khial (Chargé de mission formation) et M. S. Legrand (Juriste Social).

Les points qui sont à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 25 septembre 2014,
- Analyse des accidents survenus durant le 3^{ème} trimestre 2014,
- Information sur la prise en charge de la pénibilité au sein de l'EPA-VNF,
- Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail RPS,
- Information sur la nouvelle grille d'entretien de carrière et formation,
- Questions et points divers.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En l'absence du secrétaire du CHSCT-C M. B. Detournay, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance en application du règlement intérieur du CHSCT-C : M. Olivier Verdurmen.

Force Ouvrière lit sa déclaration préalable (CF. : PJ).

Point n°1 : Approbation du PV du 25 septembre 2014

Approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Analyse des accidents survenus durant le 3^{ème} trimestre 2014

Th. Druenes présente le document.

Force Ouvrière indique qu'il serait souhaitable qu'apparaisse une exploitation statistique sur les conséquences postérieures à un accident de service (soins et restrictions). Madame la médecin de prévention adhère à l'expression de **Force Ouvrière**.

Point n°3 : Information sur la prise en charge de la pénibilité au sein de l'EPA-VNF

Th. Druenes présente le document.

Force Ouvrière prend acte de la volonté de l'EPA-VNF à prendre en compte rapidement cette problématique, mais réaffirme sa position qu'il est inacceptable que des personnels à l'aube de faire valoir leur cessation d'activité (retraite) ne puissent pas bénéficier de ce droit élémentaire.

Point n°4 : Point d'avancée sur les travaux du groupe de travail RPS

Madame C. PRZYMENSKI présente le dossier.

Sur ce point **Force Ouvrière** prend acte de la démarche !

Point n°5 : Information sur la nouvelle grille d'entretien de carrière et formation

Force Ouvrière exige que ce point soit renvoyé à l'instance de concertation et de négociation réglementaire au sein de l'EPA-VNF. Le président répond favorablement à cette demande.

M. A. KHIAL présente le dossier ; le diaporama de son exposé sera diffusé. Le président indique que ces documents concernent pour le moment les personnels de droit privé. Il précise que le DG souhaite étendre au personnel de droit public cette évaluation.

Point n°6 : Questions et points divers

Formation secourisme :

- Pour la formations PSC1 le ministère est habilité pour dispenser ces formations. Le dossier est à l'instruction afin que l'EPA-VNF soit officiellement habilité. Pour autant les formations ont été ou sont dispensées au sien de l'établissement.

Chargé d'exploitation électrique :

- C'est une norme AFNOR qui s'applique. Il s'agit de recommandation, pas d'un texte réglementaire.

Point Amiante :

- Le DG a demandé que le diagnostic soit engagé rapidement. Mme la médecin de prévention présente le travail qui a été fait à la DT-NPdc. **Force Ouvrière** demande que la démarche qui a été mise en place dans cette DT soit généralisée à l'ensemble des DT de l'EPA-VNF.



Paris, le 28 novembre 2014.

Déclaration préalable au CHSCT-C du 28 novembre 2014

Bonne nouvelle ! Nous avons un pied dans le troisième millénaire mais...

De la pénibilité au travail,

Nous héritons du réseau historique avec ses ouvrages remarquables tels le pont canal de Briare, le Canal du Midi ; du réseau utilitaire accompagnant l'industrialisation naissante du XIX^e siècle et des ouvrages modernes des voies d'eau à grand gabarit et des écluses aux caractéristiques étonnantes...

Trop souvent, le manque de moyens essentiellement financiers nous amène à constater un état quasi vétuste sur des portions de plus en plus importantes du réseau. Des réparations à incidence financière minimale le plus souvent liée à des contraintes de planning serré nous font intervenir en urgence sur des chantiers aux accès peut-être acceptables jadis mais plus du tout conformes aux exigences actuelles !

Des risques psychosociaux,

Longtemps préservé de ce fléau, l'évolution des conditions de travail, l'arrivée de nouvelles contraintes, la baisse des effectifs et l'aspect catastrophique de la pyramide des âges nous obligent de constater un inquiétant accroissement de problèmes qu'il faut bien classer dans des pathologies liées au mental et au psychique.

Démunis devant notre évidente incompétence à détecter les signes annonciateurs, nous devons d'urgence acquérir un minimum de savoir faire et apprendre les mesures efficaces à appliquer dès l'apparition des premiers signes de décrochage des agents.

Nous cesserons de considérer ces deux points réglés avec satisfaction quand nous aurons décidés ensembles de tourner la dernière page de Germinal.

Question d'actualité ,

Force Ouvrière ne terminera pas cette déclaration sans évoquer les propos de Madame la ministre de la Fonction publique le 26 novembre 2014 qui annonce la prise en compte du risque amiante au sein de ses services ; normal ! le législateur a bien, prévu que les Lois traitant de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail s'appliquent au public et au privé sans discrimination.

Les élus **Force Ouvrière**

Le 4 décembre 2014

